

Rapport de la Présidente

Séance publique du
lundi 6 novembre 2017

1^{ère}Commission
N°CD-2017-5-1-3

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2017

Résumé : Cette troisième étape après le vote du budget primitif 2017 consiste à ajuster les crédits aux besoins réels de l'année 2017.

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 présente des dépenses de fonctionnement qui diminuent de 4,932 M€ et des recettes de la même section qui baissent de 1,206 M€.

Concernant l'investissement, les dépenses diminuent de 4,666 M€, les recettes de 0,479 M€.

Cette décision modificative n° 2 (DM2) présente ainsi un excédent de 7,913 M€ qui pourrait être équilibré en diminuant l'inscription d'emprunt de 24 M€ à 16,1 M€ (-7,9 M€) et en affectant le solde en dépenses imprévues de fonctionnement (0,013 M€).

Après cette opération d'équilibre de cette décision modificative, les dépenses et recettes baisseraient de - 9,585 M€.

Ainsi modifié, le budget 2017 est porté à 760,592 M€ (contre 746,7 M€ au budget primitif).

DECISION MODIFICATIVE N°2

SOMMAIRE

I.	Bilan chiffré des propositions	p. 3-4
	A. La section de fonctionnement	p. 3
	B. La section d'investissement	p. 4
II.	Proposition d'équilibre	p. 5
III.	Dispositions diverses	p. 5
IV.	Modification du règlement financier	p. 5

La DM2 2017 affiche un solde positif de 7,913 M€ qui s'explique d'une part par un excédent de fonctionnement de 3,726 M€, d'autre part par un excédent d'investissement de 4,187 M€.

Concernant la section de fonctionnement, il s'agit essentiellement d'une restitution des crédits dans le domaine des politiques sociales, en lien notamment avec une diminution des crédits du Revenu de Solidarité Active (RSA) de - 3,3 M€, des contrats aidés de - 0,5 M€ et de la politique Personnes Agées de - 3 M€. Un réajustement des recettes de +0,6 M€ doit également être opéré.

Notons parallèlement, une hausse des crédits dans le secteur des personnes en situation de handicap de 1,9 M€ (+1,5 M€ au titre de la prestation de compensation du handicap et + 0,4 M€ au titre de l'aide sociale à l'hébergement en raison notamment de la hausse du nombre de bénéficiaires).

S'agissant de l'investissement, il s'agit prioritairement d'opérations décalées dans le temps qui se porteront sur 2018.

I. BILAN CHIFFRE DES PROPOSITIONS

A. La section de fonctionnement

Dépenses	Montant
<u>Dépenses nouvelles</u>	+2 213 240,00
Prestations de déménagement - réorganisation des services	+30 000,00
Politique PH : +1,5 M€ réajustement PCH, +0,4 M€ pour l'aide sociale à l'hébergement	+1 924 240,00
Subventions en faveur de la Chambre de Consommation d'Alsace et de la Chambre des métiers d'Alsace	+6 000,00
Provisionnement des intérêts moratoires LGV Est contentieux (soit au total 800 K€)	+250 000,00
Autres	+3 000,00
<u>Dépenses minorées</u>	-7 531 379,48
Politique protection maternelle et infantile : ajustement des crédits	-211 500,00
Politique insertion (dont -3,3 M€ pour le RSA)	-3 665 544,48
Politique PA : notamment -1,1 M€ sur l'APA à domicile, -1,1 M€ pour la Conférence des financeurs, -0,8 M€ sur l'aide sociale à l'hébergement	-3 036 968,00
Report de l'audit sur la politique territoriale d'insertion	-50 000,00
DSI : réajustement des crédits	-106 800,00
Réajustement des crédits : CTV	-196 164,00
Réajustement des crédits des admissions en non valeur	-264 403,00
<u>Dépenses compensées</u>	+23 000,00
Partenariat entre le Département et le cercle Yanfolia au Mali : compensé par une recette	+23 000,00
<u>Dépenses virées de la section d'investissement</u>	+363 000,00
Régularisations MAP : virement de la section d'investissement vers la section de fonctionnement	+60 000,00
ATD : virement des frais d'études de la section d'investissement vers celle du fonctionnement	+288 000,00
Achat de matériels pour travaux en régie (virement de la section d'investissement)	+15 000,00
Total dépenses de fonctionnement	-4 932 139,48 €
Recettes	Montant
<u>Recettes complémentaires</u>	+608 232,94
Recette du Ministère des Affaires Etrangères dans cadre du partenariat entre le Département et le cercle Yanfolia au Mali	+29 000,00
Ajustement recette du CSRA suite à liquidation de l'association	+6 287,35
Ajustement recette : fonds rémunération pour restauration scolaire des collèges (1,5905 M€ au lieu de 1,450 M€)	+140 501,04
Ajustement de recettes (LVD)	+55 255,40
Réajustement des cessions foncières de biens, droits de chasse, recettes d'assurances	+30 840,00
Réajustement des recettes sociales	+55 178,00
Remboursement par l'Etat PPRT	+12 000,00
Reprise provision dans le cadre des indus RSA	+118 579,57
Régularisation de recettes (notamment dividendes 2016 Alsabail pour 108,8 K€)	+156 091,58
Annulation de mandat (frais d'actes et de contentieux)	+4 500,00
<u>Recettes minorées</u>	-1 813 898,00
APA à domicile Revalorisation du plan d'aide	-1 813 898,00
Total recettes de fonctionnement	-1 205 665,06 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	3 726 474,42 €

B. La section d'investissement

Dépenses	Montant
Dépenses nouvelles	+367 440,00
Demande de subvention de l'association Burkinasara du Burkina Faso	+6 000,00
Réajustement des crédits - projets informatiques	+31 860,00
Réajustement des crédits solde contentieux LGV Est	+329 580,00
Dépenses minorées	-5 362 101,04
Opérations en faveur des collèges (restructuration de Saint Amarin, cuisine de Ribeauvillé...) pour 2018	-455 000,00
Projet aménagements des rivières	-500 000,00
Politique montagne : Ajustement des crédits	-2 500,00
CTV ajustement de crédits	-1 914 494,04
Décalage travaux sur bâtiments départementaux	-504 980,00
Décalages sur acquisitions foncières suite au décalage de projets routiers	-206 490,00
Subvention décalée suite au report des travaux du centre hospitalier de Mulhouse	-549 500,00
Subvention décalée suite à des retards dans la construction de la bibliothèque universitaire à Mulhouse	-724 137,00
Report de travaux routiers notamment aménagements accès Constellium, carrefour Wihr au Val	-505 000,00
Dépenses compensées	+691 494,00
Vente de 2 maisons à Retzwiller à CITIVIA-SEM avec un remboursement différé	+284 715,00
Dispositif aides à la pierre, crédits délégués : reversement à l'ANAH des subventions octroyées à des propriétaires n'ayant pas respecté les conditions du dispositif (émission parallèle de titres à l'encontre de ces propriétaires).	+406 779,00
Dépenses virées vers la section de fonctionnement	-363 000,00
Régularisations à effectuer MAP : virement de la section d'investissement vers la section de fonctionnement	-60 000,00
ATD : virement des frais d'études de la section d'investissement vers celle du fonctionnement	-288 000,00
Achat de matériels pour travaux en régie (virement de la section d'investissement)	-15 000,00
Total des dépenses d'investissement	-4 666 167,04 €
Recettes	Montant
Recettes complémentaires	+661 457,36
Vente de 2 maisons à Retzwiller à CITIVIA-SEM avec un remboursement différé	+284 715,00
Dispositif aides à la pierre, crédits délégués : reversement à l'ANAH des subventions octroyées à des propriétaires n'ayant pas respecté les conditions du dispositif (émission parallèle de titres à l'encontre de ces propriétaires)	+270 007,00
Ajustement de recettes des syndicats mixtes de rivières	+21 770,36
Participation Etat (notamment travaux de remplacement 2 ascenseurs avenue de la République - participation de 50%)	+79 590,00
Vente de matériels informatiques obsolètes	+5 375,00
Recettes minorées	-1 141 000,00
Politique routes : recettes reportées car conditionnées à des travaux ayant pris du retard (desserte Technoport : -600 K€, échangeur Barteheim : -250 K€)	-894 000,00
Vente en cours du terrain acquis pour le regroupement des services sociaux du secteur de Wittenheim (recette reportée)	-247 000,00
Total des recettes d'investissement	-479 542,64 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	4 186 624,40 €
EXCEDENT A AFFECTER	7 913 098,82 €

II. PROPOSITION D'EQUILIBRE

Il vous est donc proposé d'affecter cet excédent d'un montant total de 7 913 098,82 € de la manière suivante :

Réduction de l'inscription d'emprunt de 24 M€ à 16,1 M€	7 900 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement	13 098,82
Total affecté	7 913 098,82

III. DISPOSITIONS DIVERSES

La mise en conformité de l'état d'actif du département avec l'inventaire comptable du payeur départemental nécessite des écritures d'ajustement des comptes d'amortissement, conformément à l'annexe n°1 joint au présent rapport.

IV. MODIFICATION DU REGLEMENT FINANCIER

Il est proposé d'apporter des modifications à la deuxième partie du règlement financier relatif aux financements départementaux, étant précisé que la première partie du règlement financier sera modifiée ultérieurement en lien avec la réflexion menée au titre de l'informatisation du Plan Pluriannuel d'Investissement départemental.

Ainsi, il est proposé de supprimer la référence au guide des aides dans la mesure où celui-ci a été abrogé et remplacé par des politiques spécifiques et des vademecum.

En outre, il conviendrait d'apporter certains ajustements techniques concernant notamment :

- la clarification des règles financières à appliquer suivant la nature des aides (subventions, participations, contributions)
- la clarification des règles de remboursement en cas de cession avant 10 ans d'un bien par un bénéficiaire d'une subvention d'investissement
- le regroupement de certains paragraphes communs aux différents types d'aides.

La partie de la délibération CD-2017-3-16 du 23 juin 2017 relative au règlement financier doit, par conséquent, être abrogée.

*

* *

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM2 à -9 585 207,70 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 760 592 136,72€,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM1 à -293 917 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 432 243,16 €,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM1 à -48,60 € pour la régie départementale de production d'électricité, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la régie à 1 588 587,16 €,
- ☞ procéder aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°1 jointe à la présente délibération,
- ☞ adopter le préambule et la partie 2 du règlement financier tel que figurant en annexe et abroge, en conséquence toutes les délibérations antérieures portant sur ces objets,
- ☞ Permettre de réimputer un montant de 1 457 126,04 € au débit du compte 20422 « subvention d'investissement » (chapitre 041) par le crédit du compte 2748 « avances remboursables » (chapitre 041) afin de régulariser la situation comptable entre le Département et la Paierie départementale suite au reversement des fonds départementaux du PACT 68 au Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT